



PROJET DE GESTION COMMUNAUTAIRE DE LA BIODIVERSITE DANS LA RESERVE DE BIOSPHERE DU MONO



RAPPORT SEMESTRIEL D'ACTIVITES

CORDE ONG

Antenne de Lokossa

Septembre 2020

SOMMAIRE

Introduction

1. Méthodologie

2. Point des activités réalisées

- a. Identification de champions dans les zones d'influence des deux ACCB et renforcement de leurs capacités*
- b. Formation sur la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité*
- c. Formation conjointe des deux associations faitières sur la gouvernance et la gestion associative*
- d. Appui des associations faitières dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de travail*
- e. Renforcement de capacités des OPJ et autorités locales sur les lois sur la gestion des ressources naturelles et la convention locale de gestion des ressources naturelles des ACCB de Dédé et de Togbadji*
- f. Organisation de campagnes de sensibilisation sur les règles de la convention locale de gestion des ressources naturelles et les lois nationales de protection des ressources naturelles au niveau des deux aires communautaires concernées*
- g. Organisation et encadrement de campagnes de reboisement et d'enrichissement des zones dégradées au niveau de la zone de projet*
- h. Elaboration de la stratégie de surveillance des aires communautaires de Dédé et de Togbadji*
- i. Renforcement de capacités des équipes de patrouilles de surveillance*
- j. Dotation des équipes de patrouilles d'équipements basiques*
- k. Organisation de patrouilles de surveillance des aires communautaires*

3. Contraintes liées aux activités planifiées et non exécutées

4. Difficultés rencontrées sur le terrain

Conclusion

Introduction

Les aires protégées constituent le meilleur moyen pour conserver la nature et les services écosystémiques. Depuis 2017 est née la Réserve de Biosphère du Mono dont l'objectif globale est la gestion durable des RN dans le delta du Mono. Elle est une réserve communautaire constituée de six Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) que sont l'aire de la Bouche du Roy, l'aire du Lac Toho, l'aire de la forêt de Naglanou, l'aire du lac Adjamé, l'aire de la forêt de Dédé et l'aire du lac Togbadji. Elle renferme une riche biodiversité, des espèces de faune et de flore figurant sur la liste rouge de l'IUCN, la liste des espèces protégées et celles partiellement protégées du Bénin.

Malheureusement le capital naturel est surexploité et son stock connaît un recul considérable. En effet cet espace est aujourd'hui en proie à une dégradation avancée de sa biodiversité à cause des pressions anthropiques. Il est alors nécessaire de mieux les gérer pour une exploitation durable.

Dans le but de promouvoir la gestion durable des aires communautaires de la forêt marécageuse de Dédé et celle du lac Togbadji, CORDE ONG a initié le projet de Gestion Communautaire de la Biodiversité dans la Réserve de Biosphère du Mono, un projet financé par le programme PPI du Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM). Plus spécifiquement le projet vise à : (i) Renforcer la gouvernance locale des Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) de Dédé et de Togbadji ; (ii) Améliorer l'efficacité de la gestion des Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) de Dédé et de Togbadji ; (iii) Promouvoir des activités alternatives génératrices de revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité au profit des ACV des ACCB concernées.

Au titre de ce premier semestre d'exécution, CORDE ONG a prévu exécuter plusieurs activités dont les principales sont : (1) Identifier des champions dans les zones d'influence des deux ACCB et renforcement de leurs capacités ; (2) Former sur la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité ; (3) Former les deux associations faitières sur la gouvernance et la gestion associative ; (4) Appuyer les associations faitières dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs plans d'action ; (5) renforcer les capacités des OPJ et autorités locales sur les lois sur la gestion des ressources naturelles et la convention locale de gestion des ressources naturelles des ACCB de Dédé et de Togbadji ; (6) Elaborer la stratégie de surveillance des aires communautaires de Dédé et de Togbadji ; (7) Doter les équipes de patrouilles d'équipements basiques

Le présent rapport d'exécution présente les activités réalisées au cours du premier semestre d'exécution des activités, soit d'avril à septembre 2020 et relèvera les contraintes et les difficultés liées à leur mise en œuvre.

1. Méthodologie

Dans le souci de la bonne exécution des activités planifiées dans le cadre du présent projet, les animateurs établissent pour chaque site où ils sont responsabilisés, une planification mensuelle amendée et corrigée en étroite collaboration avec le coordonnateur du projet. Ces plannings mensuels sont déclinés en plannings hebdomadaires. A partir des différentes planifications obtenues des animateurs, le coordonnateur programme à son tour des visites d'accompagnement et de suivis sur le terrain. Avant toute activité, le coordonnateur tient des séances d'orientation et de cadrage avec les animateurs pour s'assurer de la bonne exécution des activités planifiées. Un compte rendu hebdomadaire est fait entre animateurs, comptable et coordonnateur dans le but de mettre tout le personnel du projet au même

niveau d'informations et de corriger au besoin les éventuels ratés. Ce mécanisme de suivi permanent permet ainsi à CORDE ONG antenne de Lokossa d'être efficace sur le terrain. Un rapport mensuel de chaque animateur est également rédigé et déposé au secrétariat de l'antenne pour permettre l'archivage des données du projet.

2. Point des activités réalisées

a. *Identification de champions dans les zones d'influence des deux ACCB et renforcement de leurs capacités*

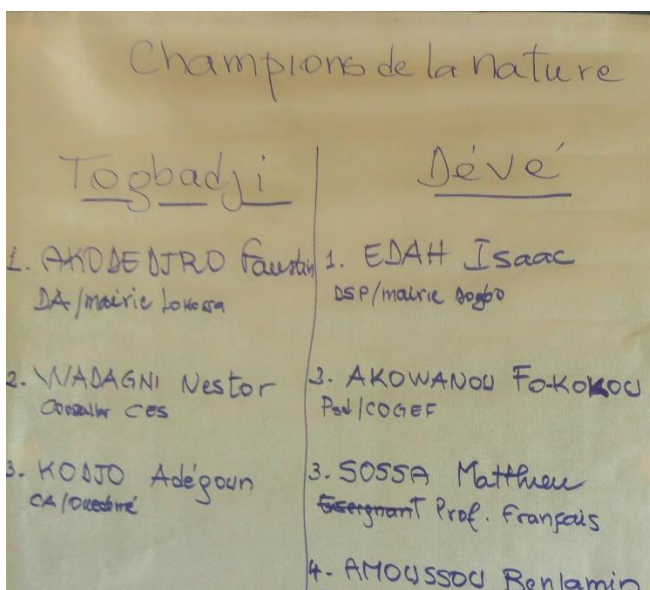
Les 5 juillet et le 26 juillet respectivement dans la salle de réunion de l'arrondissement de Dédé et celle de l'arrondissement de Ouédémé-Adja, des séances de travail se sont tenues avec les membres des ACP avec pour but de procéder à la sélection définitive un champion de la nature par site parmi les leaders d'opinion et/ou personne ressources d'influence de la localité. Cette réunion fait suite à des précédentes rencontres organisées avant les élections et qui ont permis d'identifier trois (3) potentiels champions par sites et par commune. Les membres des associations de gestion ayant souhaité que la sélection définitive se fasse après les élections et aussi que l'ACCB du lac Togbadji, plus vaste et étendue sur deux (2) communes aient deux (2) champions soit un par commune.

Rappelons que les champions seront mis à profit lors des campagnes de plaidoyer pour la prise en compte des plans de gestion des aires communautaires dans les plans stratégiques de développement au niveau communal.

La séance a réuni les membres du bureau des Associations pour la Conservation et la Valorisation (ACV) des ACCB concernées et l'équipe de coordination du projet.

Au terme du processus les personnes suivantes ont été désignées comme champion de la nature. Il s'agit de :

- ACCB de Dédé : M. DJEHOUGA Yao, actuel chef d'arrondissement de Dédé ;
- ACCB du lac Togbadji : M. HOUNZA John actuel conseiller communal à Lokossa et M. ZIMAZIG Joseph actuel chef de l'arrondissement d'Ayomi dans la commune de Dogbo



Séance d'identification des champions de la nature sur l'ACCB de Dédé

b. Formation sur la gestion durable des ressources naturelles et la conservation de la biodiversité

Cette formation rentre dans le cadre des activités du projet de gestion communautaire de la biodiversité dans la réserve de biosphère du Mono initié par CORDE ONG avec l'appui du programme PPI/FFEM. Elle vise à renforcer les capacités des gestionnaires sur la gestion durable des ressources naturelles afin de faciliter les prises de décisions en faveur de la conservation de la nature.

Elle s'est tenue du 14 au 15 et du 16 au 17 avril 2020, respectivement à la salle de conférence de l'arrondissement de Dédé (ACCB Dédé) et dans la salle de réunion de l'arrondissement de Ouédémé-Adja (ACCB lac Togbadji)

La formation a été animée par le coordonnateur du projet M. Maurras AKAKPO. Il a abordé les points suivants :

- Qu'est-ce une aire protégée ?
- Les objectifs de gestion de la réserve de Biosphère du Mono et des aires communautaires
- La gouvernance des AP
- La gestion adaptative d'une aire protégée

Notons que la formation a été adaptée au niveau intellectuel des participants qui pour la majorité sont des moins lettrés.

Au terme de la formation, les participants ont posé plusieurs préoccupations qui peuvent être regroupées en ces points : le financement des activités, la gestion des conflits hommes faune dus à la multiplication des animaux sauvage, les problèmes fonciers, les activités alternatives génératrices de revenus.

Cette formation a pris fin avec la satisfaction des participants qui ont émis le souhait que les séances de renforcement de capacité se poursuivent afin qu'ils puissent petit à petit comprendre et s'approprier leur responsabilités dans la gestion et conservation de la biodiversité de leur aire communautaire.





c. Formation conjointe des deux associations faitières sur la gouvernance et la gestion associative

Les bureaux des différentes associations mis en place sont composés d'individus de différentes ethnies, de différentes religions, partageant différentes idéologies et n'ayant pas l'habitude de se mettre ensemble pour exécuter une tâche précise. Ainsi, pour assurer une bonne cohésion au sein de ces associations constituées pour la gestion des sites de Duvé et de Togbadji, une formation conjointe sur la gouvernance et la gestion associative a été organisée. Cette formation animée par le Coordonnateur Antenne Lokossa de CORDE ONG, monsieur Maurras AKAKPO a été développée autour d'un certain nombre de points.

- **Vie associative**

Le premier point développé est l'explication et l'exposé des textes réglementaires de l'association que sont les statuts et le règlement intérieur. Le formateur au cours de cette étape a insisté sur les différents organes dirigeants avec leurs prérogatives ainsi que les postes de responsabilité et leurs rôles, conformément à ce qui est défini dans les statuts et règlement intérieur de l'association. Le deuxième point aborde les éléments cruciaux pour la bonne marche de l'association. Il s'agit de l'exemplarité des membres, de l'importance de la ponctualité aux réunions, de la discipline dans l'association et l'application des sanctions prévues par les textes en cas d'absence ou de retard à une réunion. Les différents types de groupes existant dans une association ont été ensuite abordés en troisième point. On y note selon le formateur, le groupe de coopération dont les acteurs s'entraident pour la réussite des activités et l'atteinte des objectifs du groupe ; le groupe de compétition dont les membres sont individualistes, chacun cherchant à prouver qu'il est le meilleur et qu'il est meilleur que l'autre ; le groupe de domination dont les membres font passer que leur décision ou volonté lors des débats. Les deux derniers groupes sont à décourager pour un bon fonctionnement de l'association. Le quatrième point abordé par monsieur Maurras AKAKPO est la communication dans le groupe. Il a été conseillé

aux membres qu'ils communiquent directement entre eux sans intermédiaires. Ceci favorise une bonne relation entre les membres. Le cinquième point abordé est la catégorisation des profils de membres rencontrés dans un groupe. Nous rencontrons deux grandes catégories de profils ; les bons tels que les rassembleurs, les modérateurs, les pacifiques, etc. et les mauvais tels que les contestataires, les rebelles etc.

- **Gestion de la trésorerie**

Les bureaux des associations mises en place pour la gestion des réserves de Dédé et de Togbadji sont appelés à gérer les fonds mobilisés à l'interne et à rédiger un budget pour l'exécution de leurs plans de travail annuels. N'ayant pas les aptitudes nécessaires pour exécuter ces tâches, une formation sur la gestion de la trésorerie a été initiée à leur endroit par l'ONG avec l'appui de la coopération Allemande dans le cadre du Projet Gestion Communautaire de la Biodiversité dans la Réserve de Biosphère du Mono. Cette formation déroulée par un formateur a été l'occasion d'entretenir les trésoriers, commissaires aux comptes et les présidents des associations, qui sont d'ailleurs principaux acteurs, sur les procédures et règles élémentaires de gestion financière. Cette formation agrémentée par des exercices pratiques a permis aux acteurs formés d'être outillés pour non seulement la tenue de la caisse mais aussi pour le contrôle des dépenses des associations.

- **Plaidoyer/lobbying**

Le Plaidoyer/Lobbying est une stratégie systématique, structurée et destinée à influencer les décideurs dans le but de les faire agir autrement, en fonction des intérêts stratégiques des acteurs ayant opté pour une telle approche. Généralement, le Plaidoyer/Lobbying est avant tout une démarche destinée à influencer les politiques de développement. Dans le cadre du Projet Gestion Communautaire de la Biodiversité dans la Réserve de Biosphère du Mono, la formation sur le Plaidoyer/Lobbying permettra aux gestionnaires d'influencer les autorités communales et déconcentrées afin qu'ils accompagnent la lutte contre le braconnage, la transhumance, les feux criminels dans la réserve et la prise en compte des actions de conservation dans les plans communaux de développement. Ainsi, cette formation déroulée par le formateur s'est articulée autour de cinq (05) modules. Le premier module de formation décrit la compréhension du concept plaidoyer. Il était question en effet, dans ce module de définir ce que c'est qu'un plaidoyer, de donner les éléments fondamentaux du plaidoyer et ses niveaux d'intervention, de choisir les cibles et les artisans du plaidoyer et finalement de donner les étapes de prise de décision. Le deuxième module fait mention de la planification stratégique du plaidoyer. Plus spécifiquement, il était question d'identifier les problèmes et de sélectionner des solutions, de donner les qualités requises pour résoudre un problème de plaidoyer, de déterminer le but et les objectifs du plaidoyer, d'analyser

les parties prenantes du plaidoyer, d'analyser et de sélectionner les cibles du plaidoyer, de concevoir les idées de messages et enfin de sélectionner les canaux et outils du plaidoyer. Le troisième module retrace quant à lui l'opérationnalisation de la stratégie de plaidoyer. Il s'agit en effet dans cette rubrique, de présenter les stratégies d'influence du processus décisionnel, de la construction des alliances, du partenariat avec les médias, de la mobilisation des ressources et de l'élaboration d'un plan de suivi-évaluation. Le quatrième module parle des outils du plaidoyer dans lequel plusieurs points tels que l'élaboration des messages de plaidoyer, la présentation du message de plaidoyer, des conseils pour tenir un bureau ont été développés. Enfin, le cinquième module détaille les techniques de lobbying et la communication stratégique. Ces différents modules déroulés sur deux jours se sont achevés par un jeu de rôle permettant de mettre les différents participants dans le contexte de plaidoyer et de lobbying. Cet exercice intéressant et plein d'enseignement a davantage éclairé les différents points d'ombre des participants. La formation a pris fin à la satisfaction de tous les participants.



d. Appui des associations faitières dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de travail

Les structures de gestion locales des différents sites d'intervention de CORDE-ONG constituées en associations ont prévu dans leurs textes organiques l'élaboration d'un Plan de Travail Annuel qui sera validé en Assemblée Générale. Ce document qui précise et représente les activités et /ou les tâches principales à exécuter au cours d'une année ne peut être élaboré par ces gestionnaires peu expérimentés dans ce domaine. C'est pour cette raison que CORDE-ONG en tant que structure d'appui technique, s'est proposée d'aider les membres des associations « EFIOHOUE » et « SEHOUEDOKOUN » à élaborer leur plan de travail pour la période de Mai 2020 à Mars 2021. Plusieurs séances ont été organisées pour atteindre cet objectif commun. Une première séance dirigée par les animateurs a été organisée avec les comités de zone pour recueillir les propositions d'actions et les actions prioritaires. Les séances suivantes ont été faites avec tous les membres des bureaux des associations faitières. Ces

séances suivantes ont été consacrées aux différents composants d'un plan de travail et à l'élaboration d'un draft de plan de travail annuel pour les deux sites qui par la suite furent validé. Les activités prévues dans les plans de travail annuel varient d'un site à l'autre. Toutefois de manière générale, les activités planifiées pour le compte de cette année concernent surtout la matérialisation des aires centrale et tampon, la réalisation de panneaux de signalisation, le reboisement, la vulgarisation des règles de gestion et l'organisation des patrouilles.

Le budget prévisionnel pour la mise en œuvre desdits plans de travail a été évalué pour chaque site. CORDE ONG a consenti un appui financier de 100 000 F pour chaque site pour contribuer au financement des activités du plan de travail.

Notons que nous avons eu le soutien de la section communale des eaux et forêt de Dogbo qui a accompagné le processus.



Séance d'élaboration du plan de travail



Remise de chèque aux associations de gestion

e. Renforcement de capacités des OPJ et autorités locales sur les lois sur la gestion des ressources naturelles et la convention locale de gestion des ressources naturelles des ACCB de Dévé et de Togbadji

Le Bénin est doté d'instruments juridiques qui encadrent la gestion et l'utilisation des ressources naturelles sur le territoire national. Il s'agit entre autre de la loi 2002-16 portant régime de faune en république du Bénin, de la loi N°93-009 portant régime des forêts en république du Bénin, la loi cadre N°2014-19 relative à la pêche et à l'aquaculture en république du Bénin. Plus spécifiquement les aires communautaires de La réserve de biosphère du Mono sont dotées d'une convention locales de gestion des ressources naturelles qui régulent au niveau local l'utilisation des ressources naturelles conformément à la législation en vigueur au Bénin.

Pour relever le défi de la gestion durable des ressources naturelles et la lutte contre les activités illégales dans la réserve il est nécessaire que ces tests de loi soient appliqués. C'est dans optique que CORDE ONG a organisé un atelier de sensibilisation et de renforcement de capacités des OPJ et autorités locales sur l'application desdites lois. L'atelier a eu lieu les 24 et 25 juin 2020 à la salle de conférence de la préfecture de Lokossa.

Cet atelier a regroupé les policiers, les forestiers, les Chefs d'Arrondissement riverains des ACCB de Dévé et de Togbadji, des représentants de la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Pêche (DDAEP Mono), les Chefs de village riverains et les responsables des associations de gestion. Le

formateur principal et modérateur de cet atelier est Me SOHOU Bienvenu, juge d'instruction au tribunal de Lokossa.

Plusieurs communications portant sur des thématiques liées aux lois environnementales et à la biodiversité ont meublées cet atelier. Les participants ont été formés sur : la biodiversité de la Réserve de Biosphère du Mono et les différentes pressions anthropiques, le contenu des lois mentionnées plus haut et sur la rédaction des procès-verbaux et autres actes en matière d'infraction environnementale. Les participants, acteurs de la chaîne d'application desdites lois ont été très actifs lors de ces deux jours de travail. Des recommandations ont été faites à la fin de l'atelier pour améliorer l'application des lois et la lutte contre les infractions environnementales dans la RBM.



Il convient d'ajouter que la préfecture de Lokossa a apporté son soutien total à l'évènement et aux actions de CORDE ONG de façon générale. Une audience a été accordée le 11 août 2020 à l'ONG qui a fait le point des travaux de l'atelier. L'autorité préfectorale après avoir encouragé l'organisation, s'est félicité de la présence de la Réserve de Biosphère du Mono sur son territoire et a relevé la pertinence du sujet. Il a exhorté tous les services déconcentrés à accompagner CORDE ONG dans sa lutte contre les infractions environnementales. Il a aussi promis d'accorder des plages horaires sur certaines chaînes de radio du département pour réaliser des émissions radio sur le respect des lois sur la faune et la flore afin d'atteindre toute les populations.



Echange avec M. le préfet du Mono sur la problématique de l'application des lois sur la faune



Transmission du rapport de l'atelier de renforcement de capacité des OPJ

f. Organisation de campagnes de sensibilisation sur les règles de la convention locale de gestion des ressources naturelles et les lois nationales de protection des ressources naturelles au niveau des deux aires communautaires concernées

Le but de cette campagne de sensibilisation est de vulgariser les règles de gestion des ressources naturelles sur les ACCB du lac Togbadji et de la forêt de Dévé. Il a été question d'informer les populations sur l'importance de conserver la biodiversité de cette réserve, les activités autorisées dans les aires centrales et aires tampon des différentes ACCB, celles non-autorisées et les sanctions auxquelles s'expose tout contrevenant.

Les séances se sont déroulées dans huit (8) villages répartis sur les deux ACCB suivant le calendrier ci-après :

ACCB	Localité	Arrondissement/ Commune	Date	Effectif
Forêt de Dévé	Kpodji	Dévé/Dogbo	19 juillet	27
	Zoundji	Dévé/Dogbo	20 juillet	38
	Agnavo	Dévé/Dogbo	23 juillet	59
Lac Togbadji	Doukonta	Ouédémé/Lokossa	19 juillet	34
	Kétchandji	Ayomi/Dogbo	21 juillet	89
	Bakpohoué	Ayomi/Dogbo	22 juillet	23
	Hounouvihoué	Ouédémé/Lokossa	25 juillet	41
	Azizonsa	Agamé/Lokossa	26 juillet	18
Total				329

Le programme de déroulement des séances est le suivant :

- Présentation de CORDE ONG et des membres de l'association de gestion concernée.
- Représentations de l'ACCB et de la situation géographique des aires centrales et aires tampon
- Les activités autorisées
- Les activités non autorisées
- Les sanctions en cas d'infraction
- Débat et discussions diverses

Il faut noter que de façon générale les communautés riveraines adhèrent aux règles de gestion édictées et les trouvent pertinentes. Ayant suivi avec intérêt les différentes interventions de l'animateur du site, du président de l'association et du responsable de la section communale des eaux et forêts de Lokossa (qui a participé à l'une de nos séances de sensibilisation), les populations ont posé des questions et fait des commentaires. La plupart des commentaires ont trait à la pertinence desdites règles et à l'incivisme de certaines personnes dans les localités qui ne veulent pas observer les règles. D'après eux ces règles existaient du temps de leurs aïeux et toute la population les respectait. Mais aujourd'hui la nouvelle génération n'écoute plus les conseils des sages. Aussi il y a le phénomène de la forte poussée démographique qui intensifie les pressions de prélèvement sur les ressources naturelles. Ensuite ils ont soulevé le non-respect de la tradition des ancêtres qui favorise la désobéissance civile.

Les questions quant à elles étaient essentiellement relatives :

- Au dédommagement en cas de dégâts causés par la faune. En effet certaines espèces intégralement protégées par la loi telles que les singes, l'hippopotame, le Sitatunga, etc. détruisent les cultures des champs. Ceci cause une grande perte aux villageois. La question était de savoir comment prévoyons-nous gérer ces situations.
- Les activités alternatives génératrices de revenus.

Débat et discussions diverses

Ayant suivi avec attention la présentation de l'animateur, les riverains ont posé des questions et fait des commentaires. La majorité des commentaires étaient relatives à la gestion des retombés issus de la valorisation de cette réserve.

Une partie des intervenants a plaidé pour le développement d'activités génératrices de revenus et l'octroi de micro financement avant qu'on ne mette en application les règles de gestion notamment celles liées aux prélèvements dans la réserve.



Séance de sensibilisation à Ketchandji



Séance de sensibilisation à Agnavo

g. Organisation et encadrement de campagnes de reboisement et d'enrichissement des zones dégradées au niveau de la zone de projet

La réserve de biosphère du Bénin en général et les Aires Communautaire de Conservation de la Biodiversité (ACCB) de Dédé et de Togbadji en particulier subissent d'énormes pressions anthropiques dont la déforestation, le défrichement des terres à des fins agricoles, la transhumance, etc. Ces actions anthropiques est à l'origine de la dégradation et de la fragmentation des habitats. Les conséquences sur la faune sont désastreuses.

Pour freiner le phénomène, l'antenne Lokossa de CORDE ONG a organisé une campagne de reboisement et d'enrichissement des écosystèmes dégradés des ACCB de Dédé et de Togbadji.

Méthodologie

La campagne de reboisement des écosystèmes dégradés a été réalisée suivant les étapes ci-après :

- Rencontre préliminaire a été faite avec les membres des associations de gestion des ACCB ciblées. Au cours de cette réunion, le choix des essences forestières à mettre en terre et les zones devant accueillir les plants, ont été identifiées. Les dites rencontres avec les associations ont eu lieu les 3 et 4 mai 2020 respectivement à Dédé et à Togbadji.
- Réunions les 12 juin (ACCB Togbadji) et 26 juin 2020 (ACCB Dédé) avec les élus locaux pour partager l'information et solliciter l'accompagnement et l'appui des élus locaux dans les négociations avec les propriétaires terriens.
- Réunions avec les propriétaires terriens des zones tampons et périphériques pour but d'informer, d'expliquer les objectifs de la campagne de reboisement et solliciter leur collaboration pour la réussite des actions de restauration des écosystèmes dégradés. La réunion concernant l'ACCB Togbadji a eu lieu le 27 juin 2020 et celle de l'ACCB Dédé le 28 juin 2020.
- Achat et transport des plants
- Mise en terre des plants et suivi

Déroulement de la campagne

Les espèces forestières choisies pour cette action de restauration sont : le fromager (*Ceiba pentandra*) et le samba (*Triplochiton scléroxyton*). Ces deux espèces furent choisies compte tenues de leur capacité à rester submergée dans l'eau. En effet les zones de reboisement sont des écosystèmes humides et inondables. Aussi une préférence a été marquée pour le fromager (*Ceiba pentandra*) car il sert à fabriquer les pirogues ainsi il est devenu plus rare à trouver.

Notons qu'initialement il était aussi prévu l'achat de plants d'*Azélia africana*. Mais cette espèce a été délaissée au profit de l'espèce *Ceiba pentandra*. Au final 4.000 plants de *Ceiba pentandra* et 1.000 de *Triplochiton scléroxyton* ont été achetés et mis en terre.

Les sites identifiés sont :

- Au niveau de l'aire communautaire de Togbadji : (i) la forêt Togbavé, une forêt sacrée à Bakpohoué dans la commune de Dogbo. Elle constitue l'une des aires centrale de l'ACCB. (ii) la zone tampon du lac Doukon dans le village de Doukonta.
- Au niveau de l'aire communautaire de Dédé, a été identifiée la zone tampon de Gbidji.

Au total 10 hectares ont été restaurés dont 6 ha au niveau de l'ACCB Togbadi et 4 au niveau de l'ACCB de Dédé.



Mise en terre de plants dans la zone tampon de Gbidji (ACCB Dédé)



Mise en terre de plants dans la forêt de Togbavé (ACCB Togbadji)

h. Elaboration de la stratégie de surveillance des aires communautaires de Dédé et de Togbadji

Les Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) des zones humides de Togbadji et de la forêt marécageuse de Dédé font parties d'un ensemble de sites d'intérêt sélectionnés constituant aussi bien la Réserve du Mono au Bénin que la Réserve Transfrontière du Mono entre le Bénin et le Togo. Pour relever les défis liés à la protection et à la conservation de la biodiversité de ces sites, l'élaboration d'une stratégie de surveillance pouvant mieux mettre en œuvre et faire respecter les règles de gestion élaborées par les populations locales est nécessaire. En effet l'application des lois dans les aires communautaires se réalise par le biais de la surveillance qui est une fonction essentielle de sa gestion. C'est dans ce cadre que des réunions de concertation avec les populations riveraines des ACCB concernées se sont tenues pour recueillir les informations nécessaires pour la rédaction des stratégies de surveillance avec un appui significatif des agents des eaux, forêts et chasses de la zone. Ces séances ont permis de connaître la situation de départ, les menaces et pressions actuelles, les formes de surveillance

possibles à travers l'exploitation des cartes d'aménagement. Les grandes lignes des différentes stratégies de surveillance ont été définies à travers une discussion participative et des propositions concrètes ont été faites. Il s'agit notamment des formes de surveillance, l'organisation de la patrouille, les moyens matériels adaptés au contexte local et les capacités de mobilisation des ressources financières. Aussi, les besoins en renforcement des capacités des acteurs de la surveillance ont été évoqués. La stratégie de surveillance ainsi rédigée (voir annexe) sera amendée et validée par les mairies et les services déconcentrés compétents du secteur pour sa mise en œuvre.



Séance d'élaboration de la stratégie de surveillance l'ACCB de Togbadji



Séance d'élaboration de la stratégie de surveillance de l'ACCB de Dédé

i. Renforcement de capacités des équipes de patrouilles de surveillance

Du 6 au 7 et du 13 au 14 août 2020, respectivement dans les villages d'Agnanvo, arrondissement de Dédé (commune de Dogbo) et de Doukonta, arrondissement de Lokossa (commune de Lokossa) les séances de renforcement de capacités des équipes de patrouilles des Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) de la Forêt Marécageuse (FM) de Dédé et du lac Togbadji.

Cette formation de deux jours rentre dans le cadre des activités du projet de gestion communautaire de la biodiversité dans la réserve de biosphère du Mono initié par l'antenne Lokossa de CORDE ONG avec l'appui du programme PPI/FFEM. Elle vise à renforcer les capacités des écogardes pour l'organisation des patrouilles de surveillance.

Le jour 1 de la formation fut dédié à la théorie et le jour 2 à la pratique où une patrouille de surveillance proprement dite a été faite.

Ont participé à ce renforcement de capacité 45 éco-gardes identifiés et sélectionnés dans les différentes localités riveraines des aires communautaires concernées. Le Tableau ci-après présente la répartition des équipes de surveillance.

Aire Communautaire	Zone de conservation	Effectif de l'équipe
Forêt Marécageuse de Dédé (FMD)	Gbidji	8
	Hontoh	7
	Langui	8
Lac Togbadji	Doukon	5
	Azizonsa	6
	Togbavé	7

La formation a été animée par M. Cyprien, le président de l'association des chasseurs de l'Aire Communautaire de la forêt de Naglanou. En effet l'ACCB de la forêt de Naglanou est l'un des premiers sites de la Réserve de Biosphère du Mono et plus expérimentée que les deux ACCB de Duvé et de Togbadji bénéficiaires du présent projet.

Il a abordé les points suivants :

- Qu'est-ce que la surveillance ?
- Les objectifs et principe de la surveillance
- Code de conduite d'un éco-garde
- Le renseignement communautaire
- Le remplissage des fiches de patrouille et rapportage
- Le déroulement des patrouilles

A l'issue de cette formation, les participants ont posés plusieurs préoccupations que nous pouvons regrouper en trois (3) points essentiels. Il s'agit de : (i) port d'arme pour pouvoir se défendre contre les braconniers ou tout autre menace jugée dangereuse, (ii) le financement des activités de surveillance, (iii) la gestion des interpellations.

Le formateur a apporté des clarifications sur le rôle des écogardes qui ne sont pas des agents assermentés donc n'ont pas le droit de port d'armes ni le droit de perquisition. En cas de constatation d'une infraction ou une prise en flagrant délit ils doivent se référer au chef de village et aux forces de l'ordre (commissariat de l'arrondissement concerné ou la section communale des eaux, forêt et chasse) qui a autorité sur ce territoire. Ils peuvent avec le chef du village procéder à la saisie des outils ou engins prohibés ainsi que du butin qui sera déposé chez le chef du village contre un récépissé. Il a aussi souligné qu'il ne faut pas, en cas de résistance d'un ou groupe de contrevenants, engager une confrontation mais de signaler le cas aux forces de l'ordre qui ont déjà été formées et instruites pour la répression des cas d'infractions sur la faune et la flore.

Cette formation a pris fin avec la satisfaction des ecogardes qui officiellement ont pris fonction en présence du chef de village spécialement invité à cette formation.



Phase pratique de la formation sur la surveillance, Village Doukonta (ACCB lac Togbadji)

j. Dotation des équipes de patrouilles d'équipements basiques

Dans le but faire appliquer les règles de gestion des ressources naturelles et de lutter effacement contre les activités illégales dans les aires communautaires concernées des équipements ont été remis l'Association pour la Conservation et la Promotion de l'ACCB de la forêt de Duvé (ACP EFIOHOUE) ainsi qu'à l'Association pour la Conservation et la Promotion de l'ACCB du lac Togbadji (ACP SEHOUEDOKOUN) pour appuyer les activités de surveillance. Chaque association a reçu : 25 bottes ; 15 gilets fluorescents ; 1 GPS ; 1 jumelle ; 1 tente



Remise des équipements de surveillance au comité de surveillance du village de Doukonta

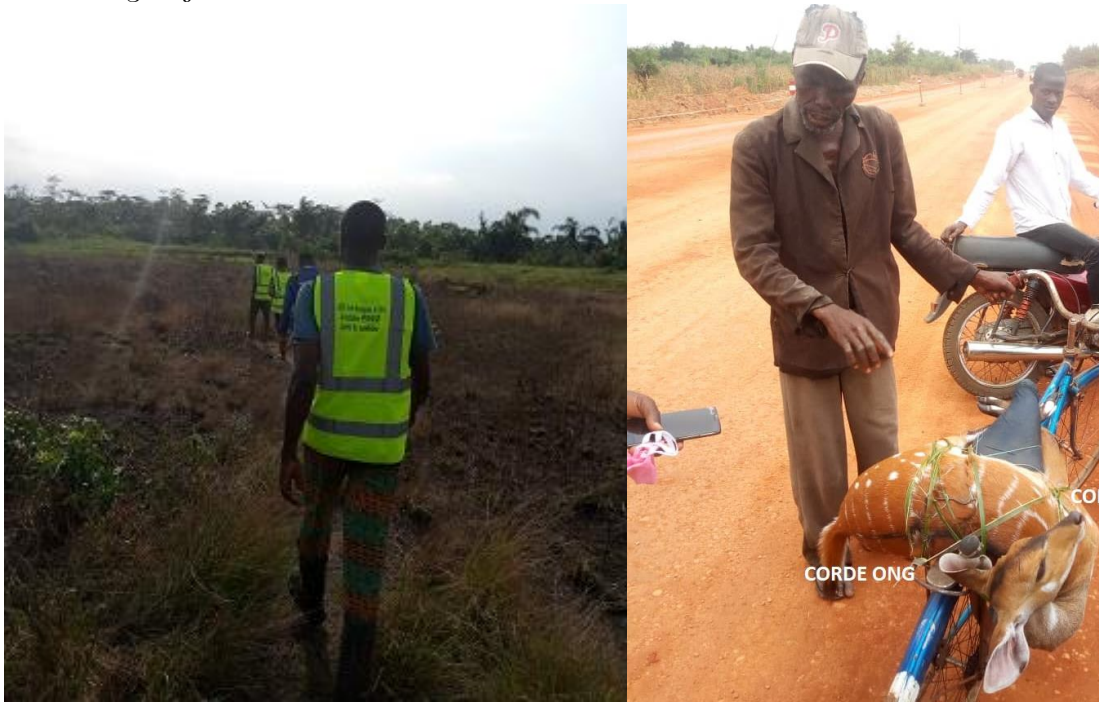
k. Organisation de patrouilles de surveillance des aires communautaires

Dans le but de renforcer la lutte contre les activités illégales (la chasse aux espèces de faune protégées, la coupe illicite de bois, les feux de brousses incontrôlés, etc.) et réduire les mauvaises pratiques de pêche conformément aux dispositions réglementaires, les éco-gardes des associations de gestion formés par l'ONG sont appuyés pour la réalisation périodique de patrouilles de surveillance et des missions de contrôle sur le terrain. Au nombre des pratiques de pêches illégales qui réprimées on peut citer l'utilisation de filets de pêches prohibés, la pêche des fretins, l'empoisonnement du lac, la pêche dans les zones centrales de l'aire communautaire, etc.

Après appréhension d'un contrevenant, les filets ou les engins utilisés sont saisis et envoyés au commissariat le plus proche. Ce sont les agents assermentés qui se chargent du reste de la procédure.



Equipe de surveillance de la pêche à l'embarcadere de Hounnouvihoué (ACCB du lac Togbadji)



Patrouille de surveillance dans la forêt de Gbidji (ACCB de Dévé)

Arrestation d'un braconnier avec un guib harnaché

3. Contraintes liées aux activités planifiées et non exécutées

Parmi les activités planifiées pour cette première tranche de financement figure l'activité *1.3.1.1 Participer aux travaux des Conseils Communaux et y faire des communications orales en lien avec la conservation des 2 ACCB*. Cette activité n'a pu être exécutée. En effet cette activité nécessite la programmation de CORDE ONG à une session du conseil communal. Les conseils communaux ont été installés tardivement après les élections communales du 17 mai 2020. Nous n'avons pas encore été programmés aux sessions du conseil.

4. Difficultés rencontrées sur le terrain

Les difficultés ci-après ont été rencontrées lors de l'exécution des activités sur le terrain.

- Difficulté d'identification des sites de reboisement du fait de la réticence de certains propriétaires terriens de la zone tampon farouchement opposés à la mise en terre de plants sur leurs espaces
- Le manque de volonté des membres des associations qui sont seulement intéressés par l'argent.
- L'absence de la connexion internet ne facilite pas les recherches et la communication interne et la communication avec les partenaires.

Conclusion

CORDE ONG à travers ces actions vise à promouvoir une gestion durable des Aires Communautaires de Conservation de la Biodiversité (ACCB) de la forêt marécageuse de Dédé et du lac de Togbadji dans la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Mono au Bénin.

Dans l'ensemble la majorité des résultats sont atteints. Toutefois plusieurs aspects sont encore à améliorer dans la mise en œuvre des actions notamment la communication, le renforcement des relations et la synergie d'action avec les mairies de Lokossa et de Dogbo.

Les prochaines étapes consisteront à poursuivre la restauration des écosystèmes dégradés de la réserve, la réalisation des patrouilles de surveillance pour le respect des lois, la mise en œuvre d'actions de plaidoyer auprès des 2 conseils communaux concernés par le projet et négocier la signature des conventions d'engagement en faveur de la conservation des 2 ACCB, et la promotion d'activités alternatives génératrices de revenus compatibles avec la conservation de la biodiversité.